

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 17 octobre 2023.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le mardi 17 octobre 2023 à 14 h, au chef-lieu situé au 26, rue de la Rivière, Les Escoumins, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M ^{me} Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M. André Desrosiers	Les Escoumins
M. Richard Foster	Forestville
M. Donald Perron	Longue-Rive
M ^{me} Nathalie Ross	Les Bergeronnes
M ^{me} Claire Savard	Colombier
M. Richard Therrien	Tadoussac
M. Jean-Maurice Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M. Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et greffier-trésorier adjoint
M ^{me} Marylise Bouchard	Agente aux communications
M ^{me} Claudine Dufour	Adjointe administrative
M ^{me} Élise Guignard	Directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Messages et activités du préfet;
4. Administration générale :
 - 4.1. Centre administratif - octroi du contrat pour l'entretien préventif de la plateforme élévatrice;
 - 4.2. Centre administratif - octroi du contrat pour l'entretien préventif du système de protection incendie au FM-200, du système d'alarme incendie et de l'éclairage d'urgence central;
5. Aménagement du territoire :
 - 5.1. Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO Lac-au-Brochet - adoption de projets;
 - 5.2. Approbation du Règlement 23-326 de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer;
 - 5.3. Zec Nordique - demande d'aide financière d'urgence;
 - 5.4. Zec Nordique - demande d'aide financière récurrente;

6. Technique et environnement :

6.1. Chargé de projet - entente de services professionnels;

7. Développement économique et social :

7.1. Politique sur les dons et commandites - adoption de projets;

7.2. Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) - modification à la résolution 2023-02-060;

7.3. Programme de vitalisation municipale (FRR 4) :

7.3.1. Adoption d'un projet;

7.3.2. Modification au projet 2022-026;

7.3.3. Modification au projet 2022-052;

7.3.4. Modification au projet 2022-083;

7.3.5. Modification au projet 2023-031;

7.4. Comité consultatif régional Fonds Écoleader de la Côte-Nord - désignation d'un représentant;

7.5. Comité de développement économique de la Côte-Nord - désignation d'un représentant;

8. Développement culturel et touristique :

8.1. Programme Aide aux initiatives de partenariat 2020-2023 - adoption d'un projet;

8.2. Refonte de la Politique culturelle;

8.3. Entente de développement 2023-2024 - autorisation de signature;

9. Transport :

9.1. Transport adapté - adoption de la grille tarifaire 2023-2024;

9.2. Transport adapté - demande de contribution financière pour 2023;

10. Ressources humaines :

10.1. Mandat pour le recrutement d'un inspecteur en bâtiment résidentiel;

11. Correspondance;

12. Gestion financière :

12.1. Adoption du rapport des déboursés;

12.2. Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2023;

12.3. TNO Lac-au-Brochet - radiation de comptes à recevoir;

13. Affaires nouvelles;

14. Période de questions;

15. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Madame Micheline Anctil, préfet, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2023-10-305

Adoption de l'ordre du jour

Il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté comme présenté;

QUE le point 13. *Affaires nouvelles* soit ouvert jusqu'à la fin de la séance.

Messages et activités du préfet

Madame Ancil fait rapport des dossiers, rencontres, congrès, tables de travail et activités auxquels elle a participé au cours des dernières semaines.

RÉSOLUTION 2023-10-306

**Centre administratif - octroi du contrat
pour l'entretien préventif de la plateforme élévatrice**

ATTENDU QUE la MRC a procédé à une demande de prix auprès d'un entrepreneur spécialisé portant sur un service d'entretien préventif de la plateforme élévatrice de son centre administratif pour les trois prochaines années, soit 2024, 2025 et 2026;

ATTENDU QUE l'entreprise invitée a soumis une proposition, soit :

NOM DE L'ENTREPRISE	2024	2025	2026	TOTAL 3 ANS*
Ascenseurs Cloutier Ltée 89, rue Notre-Dame Boischatel QC G0A 1H0	822,00 \$	822,00 \$	822,00 \$	2 466,00 \$

* Ce service est non taxable.

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil octroie le contrat d'entretien de la plateforme élévatrice de son centre administratif à l'entreprise Ascenseurs Cloutier Ltée, de Québec, au montant de 2 466 \$, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026;

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

RÉSOLUTION 2023-10-307

**Centre administratif - octroi du contrat pour l'entretien préventif
du système de protection incendie au FM-200,
du système d'alarme incendie et de l'éclairage d'urgence central**

ATTENDU QUE la MRC a procédé à une demande de prix auprès de trois entreprises spécialisées, portant sur un service d'entretien préventif du système de protection incendie FM-200, du système d'alarme incendie et d'éclairage d'urgence central de son centre administratif pour les trois prochaines années, soit 2024, 2025 et 2026;

ATTENDU QUE la MRC a reçu une seule proposition, soit :

NOM DE L'ENTREPRISE	2024	2025	2026	TOTAL 3 ANS (excluant les taxes)
Extincteurs Saguenay- Lac-Saint-Jean 1030, 1 ^{re} Rue L'Ascension-de-Notre-Seigneur (Québec) G0W 1Y0	-	-	-	-
Secuor 2745, boulevard Talbot Chicoutimi (Québec) G7H 8B3	-	-	-	-
Prévention incendie Safety First 6500, Zéphirin-Paquet Québec (Québec) G2C 0M3	1 825 \$	1 825 \$	1 825 \$	5 475 \$

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC octroie le contrat d'entretien préventif du système de protection incendie FM-200, du système d'alarme incendie et d'éclairage d'urgence central de son centre administratif à l'entreprise Prévention incendie Safety First au montant de 5 475 \$ (excluant les taxes applicables), pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026;

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer tous les documents relatifs à ce contrat.

RÉSOLUTION 2023-10-308

Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO Lac-au-Brochet - adoption de projets

ATTENDU l'adoption, en novembre 2022, de la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet* (résolution 2022-11-358);

ATTENDU QU'une somme de 144 426,12 \$ est prévue pour la mise en œuvre des différents volets de cette politique;

ATTENDU QUE des demandes d'aide complémentaire ont été déposées dans le cadre de la politique;

ATTENDU la conformité des demandes déposées à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord entérine les demandes adressées à la MRC dans le cadre de la mise en œuvre de sa *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le Territoire non organisé (TNO) Lac-au-Brochet* pour l'exercice 2023-2024, et réserve pour chacune d'elles les montants suivants :

Numéro de projet	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée	
			Volet 3	Volet 4
097-950-2302	Pouvoirie Le Chenail du Nord inc.	Réfection du chemin multiressource pour accès à la Zec Labrieville	3 512,00 \$	
097-950-2304	Gestion chemin Portneuf	Travaux de gravelage du km 26 au km 51 et creusage des fossés entre le km 46 et le km 51	7 630,00 \$	

097-950-2305	Association chasse et pêche Nordique	Réfection du chemin multiusage du km 11 au km 21	1 875,00 \$	
23 09 097 008	Gestion chemin Portneuf	Installation traverse de cours d'eau de 2,4 m		11 244,56 \$
23 09 097 003	Club Quad Côte-Nord	Installation traverse de cours d'eau de 1,8 m		2 522,00 \$
Total :			13 017,00 \$	13 766,56 \$

QUE le conseil autorise la préfet et la directrice générale de la MRC à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs aux ententes de financement, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celles-ci ou une de leurs modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée aux ententes, comme susdit.

RÉSOLUTION 2023-10-309

Approbation du Règlement 23-326 de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer

ATTENDU QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer a adopté le *Règlement 23-326 relatif à la démolition d'immeubles*;

ATTENDU QU'après étude des documents par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC, ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, conformément au premier alinéa de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, approuve le *Règlement 23-326 relatif à la démolition d'immeubles* tel qu'adopté par le conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer lors d'une séance ordinaire tenue le 11 octobre 2023;

QUE le conseil autorise la greffière-trésorière de la MRC à émettre le certificat de conformité, conformément au troisième alinéa 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 2023-10-310

Zec Nordique - demande d'aide financière d'urgence

CONSIDÉRANT les fortes pluies entre les 18 et 19 août 2023;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière d'urgence de la Zec Nordique du 12 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par le Service de l'aménagement du territoire et qu'elle n'est pas conforme aux modalités de la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO Lac-au-Brochet*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil refuse de donner suite à la demande de la Zec Nordique puisqu'elle ne répond pas aux modalités de la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO Lac-au-Brochet*.

En raison d'un conflit d'intérêt, M. André Desrosiers, maire de la Municipalité des Escoumins, dénonce son conflit d'intérêt et s'abstient de prendre part aux délibérations et au vote de la présente résolution.

RÉSOLUTION 2023-10-311

Zec Nordique - demande d'aide financière récurrente

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière récurrente de la Zec Nordique du 20 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été analysée par le Service de l'aménagement du territoire et qu'elle n'est pas conforme aux modalités de la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO Lac-au-Brochet*;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil refuse de donner suite à la demande de la Zec Nordique puisqu'elle ne répond pas aux modalités de la *Politique d'aide financière pour l'amélioration des chemins multiusages sur le TNO Lac-au-Brochet*.

En raison d'un conflit d'intérêt, M. André Desrosiers, maire de la Municipalité des Escoumins, dénonce son conflit d'intérêt et s'abstient de prendre part aux délibérations et au vote de la présente résolution.

RÉSOLUTION 2023-10-312

Chargé de projet - entente de services professionnels

ATTENDU QUE la MRC sera en processus de recrutement à court terme pour pourvoir un poste de directeur(trice) du Service technique et environnement, actuellement vacant;

ATTENDU QUE la MRC a plusieurs obligations et responsabilités à respecter, qu'elle doit se conformer aux ententes et à la réglementation en vigueur et que plusieurs projets sont en cours;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise la signature d'une entente de services professionnels avec Monsieur Nicolas Proulx relativement à un mandat de services professionnels comme chargé de projet;

QU'il autorise la préfet et la directrice générale à signer, pour et en son nom, les documents relatifs à cette entente, y compris toute modification n'altérant pas la nature même de celle-ci ou une de ses modalités essentielles, ainsi que tous les documents s'y rapportant, et approuvant toute modification apportée à l'entente, comme susdit.

RÉSOLUTION 2023-10-313

Politique sur les dons et commandites - adoption de projets

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique sur les dons et commandites* le 20 janvier 2015 (résolution 2015-01-020);

CONSIDÉRANT QUE le 2^e appel de projets pour 2023 a pris fin le 30 septembre 2023 et que toutes les demandes reçues ont été analysées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil dispose d'un budget de 6 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord entérine la priorisation ci-dessous, pour la 2^e partie de l'année 2023, dans le cadre de la *Politique sur les dons et commandites*, laquelle se définit comme suit :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2023-095	Action-Chômage Côte-Nord	20 ans d'Action chômage	1 500 \$
2023-103	Table de concertation des aînés de la Haute-Côte-Nord	Planificateur aînés	2 000 \$
2023-104	Association Chasse et Pêche de Forestville	Fête du chasseur	200 \$
2023-116	L'Odyssée Artistique	Consolidation parc équipement d'éclairage – phase 2	1 000 \$
2023-121	Organisme des bassins versants de La Haute-Côte-Nord	Histoire de saumon	800 \$
2023-122	Club Plein Air Le Morillon	Amélioration du sentier polyvalent Le Morillon	1 000 \$
Total :			6 500 \$

QUE s'il y a changement au niveau du projet, l'organisme doit en informer préalablement la MRC en vue d'une autorisation;

QUE l'organisme qui annule son événement devra rembourser le montant reçu par la MRC.

En raison d'un conflit d'intérêt, Madame Nathalie Ross, maire de la Municipalité des Bergeronnes, dénonce son conflit d'intérêt et s'abstient de prendre part aux délibérations et au vote de la présente résolution.

RÉSOLUTION 2023-10-314

Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) – modification à la résolution 2023-02-060

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 50 000 \$ a été accordée, par la résolution 2023-02-060, au Club des Rôdeurs de Sacré-Cœur pour l'achat d'une surfaceuse dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants* (PSPS);

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a obtenu du financement supplémentaire provenant d'autres organisations pour la réalisation de son projet;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière de 50 000 \$ n'est plus requise;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord révoque l'aide financière de 50 000 \$ accordée au projet 2023-003 du Club des Rôdeurs de Sacré-Cœur;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2023-02-060.

RÉSOLUTION 2023-10-315

**Programme de vitalisation municipale (FRR 4) -
adoption d'un projet**

CONSIDÉRANT QU'un promoteur a déposé un projet dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale*;

CONSIDÉRANT QUE la MRC gère ce programme à même le *Volet 4 du Fonds régions et ruralité* (FRR);

CONSIDÉRANT QUE le projet déposé rencontre les critères d'admissibilité du programme;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a rempli toutes les conditions requises;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de vitalisation a analysé le projet et qu'il est favorable à l'octroi de financement;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, selon les recommandations du Comité de vitalisation, accepte d'accorder une aide financière au projet ci-dessous :

N° dossier	Organisme	Titre du projet	Montant
2023-115	Municipalité de Colombier	Marais à Hickey	23 132,64 \$
Total :			23 132,64 \$

QUE le versement de l'aide financière soit conditionnel au respect des conditions suivantes :

1. Dépôt d'un échéancier de la réalisation du projet;
2. Confirmation écrite de la participation financière de l'ensemble des partenaires associés au projet;
3. Dépôt d'une reddition de compte à la fin de la réalisation du projet;

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2023-10-316

**Programme de vitalisation municipale (FRR 4) -
modification au projet 2022-026**

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par la résolution 2023-02-061, a accepté d'accorder au Club des Rôdeurs une aide financière de 50 000 \$ dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale* pour l'acquisition d'une surfaceuse;

CONSIDÉRANT QUE la convention pour ce projet se terminait le 15 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une modification du plan financier, le Club des Rôdeurs demande une bonification de l'aide financière accordée;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours l'ensemble des critères du cadre de vitalisation;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte d'accorder un montant supplémentaire de 13 163,50 \$ à l'aide financière initiale de 50 000 \$, pour un total de 63 163,50 \$, au Club des Rôdeurs pour la réalisation du projet 2022-026 ayant pour objet l'acquisition d'une surfaceuse;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2023-02-061.

RÉSOLUTION 2023-10-317

***Programme de vitalisation municipale (FRR 4) -
modification au projet 2022-052***

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par la résolution 2022-06-243, a accepté d'accorder à la Municipalité de Colombier une aide financière de 27 711 \$ dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale* pour le parc des sports;

CONSIDÉRANT QUE la convention pour ce projet se terminait le 15 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont terminés, mais qu'en raison des coûts moindres que prévu, la Municipalité souhaite bonifier le projet avec la somme encore disponible;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Colombier de prolonger la date de fin du projet en raison de la bonification du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours l'ensemble des critères du cadre de vitalisation;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de prolonger au 30 septembre 2024 la convention d'aide financière intervenue entre la MRC et la Municipalité de Colombier pour la réalisation du projet 2022-052 intitulé *Parcs des sports*;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2022-06-243.

RÉSOLUTION 2023-10-318

***Programme de vitalisation municipale (FRR 4) -
modification au projet 2022-083***

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par la résolution 2022-11-363, a accepté d'accorder à la Municipalité des Escoumins une aide financière de 88 978,98 \$ dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale* pour l'amélioration d'équipements à la salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la convention pour ce projet se terminait le 30 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité des Escoumins de prolonger la date de fin du projet en raison de retards de livraison et d'exécution des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours l'ensemble des critères du cadre de vitalisation;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Claire Savard, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de prolonger au 15 décembre 2023 la convention d'aide financière intervenue entre la MRC et la Municipalité des Escoumins pour la

réalisation du projet 2022-083 intitulé *Amélioration d'équipements à la salle multifonctionnelle*;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2022-11-363.

RÉSOLUTION 2023-10-319

***Programme de vitalisation municipale (FRR 4) -
modification au projet 2023-031***

CONSIDÉRANT QUE le conseil, par la résolution 2023-05-158, a accepté d'accorder à la Municipalité des Escoumins une aide financière de 100 000 \$ dans le cadre du *Programme de vitalisation municipale* pour l'aménagement d'une aire de jeux d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la convention pour ce projet se terminait le 30 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité des Escoumins de prolonger la date de fin du projet en raison d'un manque de personnel pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet satisfait toujours l'ensemble des critères du cadre de vitalisation;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil accepte de prolonger au 15 décembre 2023 la convention d'aide financière intervenue entre la MRC et la Municipalité des Escoumins pour la réalisation du projet 2023-031 intitulé *Aménagement d'une aire de jeux d'eau*;

QUE la présente résolution modifie la résolution 2023-05-158

RÉSOLUTION 2023-10-320

***Comité consultatif régional Fonds Écoleader de la Côte-Nord -
désignation d'un représentant***

ATTENDU QUE le Fonds Écoleader est un programme du gouvernement du Québec qui vise à orienter et soutenir les entreprises québécoises dans l'intégration d'un large éventail de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres;

ATTENDU QUE le Fonds Écoleader est appuyé par un réseau de conseillers régionaux, dont un pour la région de la Côte-Nord, qui sont responsables d'orienter les entreprises vers les meilleures ressources pour adopter des pratiques écoresponsables et des technologies propres;

ATTENDU QUE le conseiller régional du Fonds Écoleader de la Côte-Nord est appuyé par un Comité consultatif régional, composé de représentants des différents secteurs économiques et sociaux de la région, qui ont pour mandat de conseiller le conseiller régional sur les besoins et les priorités des entreprises;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite désigner un représentant sur ce comité;

ATTENDU QUE Monsieur Alain Bossé, conseiller en innovation, possède une expertise reconnue dans le domaine de l'innovation et du développement durable, et qu'il a contribué à plusieurs projets visant à accroître la performance environnementale des entreprises de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne Monsieur Alain Bossé, conseiller en innovation, afin de le représenter au Comité consultatif régional Fonds Écoleader de la Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2023-10-321

***Comité de développement économique de la Côte-Nord -
désignation d'un représentant***

ATTENDU QUE le Comité de développement économique de la Côte-Nord est un organisme qui regroupe les conseillers en développement économique des MRC de la région, ainsi que des représentants des milieux socioéconomique, culturel et environnemental;

ATTENDU QUE le Comité de développement économique de la Côte-Nord a pour mission de favoriser la concertation et la collaboration entre les acteurs du développement régional, de soutenir les initiatives locales et régionales, et de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie régionale de développement économique;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite désigner un représentant sur ce comité;

ATTENDU QUE Monsieur Alain Bossé, conseiller en innovation, possède une solide expérience dans le domaine de l'innovation et du développement économique, et qu'il a participé à plusieurs projets visant à renforcer la compétitivité et la diversification des entreprises de la région;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord désigne Monsieur Alain Bossé, conseiller en innovation, afin de le représenter au Comité de développement économique de la Côte-Nord.

RÉSOLUTION 2023-10-322

***Programme Aide aux initiatives de partenariat 2020-2023 -
adoption d'un projet***

CONSIDÉRANT le programme *Aide aux initiatives de partenariat* (Entente de développement culturel) intervenu avec le ministère de la Culture et des Communications pour la période 2021-2024;

CONSIDÉRANT QUE les projets ci-dessous correspondent à la vision régionale du développement culturel contenue dans la *Politique culturelle révisée 2014*;

CONSIDÉRANT QUE ces projets ont été analysés par le Service de développement économique, en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, et qu'ils répondent aux exigences du programme;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte de contribuer au projet suivant :

N° dossier	Programme	Organisme	Titre du projet	Montant
2023-SC-19	Soutien culturel	Municipalité de Portneuf-sur-Mer	Sentier de l'hiver	2 050 \$
Total :				2 050 \$

QU'il autorise la directrice générale et/ou le directeur du Service de développement économique à signer, pour et en son nom, tous les documents relatifs au cheminement et à la réalisation de ce projet.

RÉSOLUTION 2023-10-323

Refonte de la Politique culturelle

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a été la première MRC sur la Côte-Nord à se doter d'une Politique culturelle en 1998;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a révisé cette Politique en 2014 et qu'elle souhaite actualiser celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord a mandaté l'organisation Culture Côte-Nord pour réaliser une démarche participative et inclusive visant à dresser le portrait culturel du territoire pour la mise à jour de la Politique culturelle;

CONSIDÉRANT QUE Culture Côte-Nord a consulté la population, les artistes, les organismes culturels, les élus et les partenaires du territoire par le biais d'un sondage en ligne, d'entrevues individuelles et de groupes de discussion, et qu'elle a produit un rapport synthèse présentant le diagnostic culturel de la MRC de La Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord reconnaît le rôle essentiel de la culture dans le développement social, économique et touristique de son territoire, ainsi que dans l'affirmation de son identité et de sa diversité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord souhaite renouveler son engagement envers le milieu culturel et soutenir ses acteurs dans leurs projets et leurs initiatives;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord désire adopter une Politique culturelle actualisée, cohérente et adaptée aux réalités et aux besoins actuels et futurs de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Foster, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC approuve le rapport synthèse produit par Culture Côte-Nord et autorise la poursuite de la démarche de refonte de la Politique culturelle en collaboration avec le milieu culturel.

RÉSOLUTION 2023-10-324

Programme Aide aux initiatives de partenariat (Entente de développement culturel) 2023-2024 - autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications a transmis à la MRC les documents relatifs au renouvellement de l'entente de développement culturel pour l'exercice 2023-2024;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Richard Therrien, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la préfet, Madame Micheline Anctil, à signer, pour et en son nom, le document *Conditions d'octroi de l'aide financière* pour le renouvellement du *Programme Aide aux initiatives de partenariat* pour 2023-2024.

RÉSOLUTION 2023-10-325

Transport adapté - adoption de la grille tarifaire 2023-2024

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) prévoit une aide au transport adapté par l'entremise de son *Programme de subvention au transport adapté*;

ATTENDU QUE les modalités du programme prévoient l'élaboration d'une grille tarifaire pour les usagers;

ATTENDU QUE la grille tarifaire tient compte du nombre de kilomètres parcourus lors d'un déplacement et qu'elle se détaille de la façon suivante :

GRILLE TARIFAIRE EN HAUTE-CÔTE-NORD (Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024)	TARIF (aller)
Même municipalité	2,00 \$ (4,00 \$ pour l'aller-retour)
Moins de 50 km (1 à 100 km aller-retour)	3,50 \$ (7,00 \$ pour l'aller-retour)
Entre 51 et 75 km (102 à 150 km aller-retour)	5,00 \$ (10,00 \$ pour l'aller-retour)
Entre 76 et 100 km (152 à 200 km aller-retour)	6,50 \$ (13,00 \$ pour l'aller-retour)
Entre 101 et 137 km (200 km et plus aller-retour)	8,00 \$ (16,00 \$ pour l'aller-retour)

GRILLE TARIFAIRE HORS TERRITOIRE (Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024)	TARIF (aller)
1 à 100 km (1 à 200 km aller-retour)	7,50 \$ (15,00 \$ pour l'aller-retour)
Entre 101 et 150 km (entre 202 et 300 km aller-retour)	15,00 \$ (30,00 \$ pour l'aller-retour)
151 km et plus (302 km et plus aller-retour)	20,00 \$ (40,00 \$ pour l'aller-retour)

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord adopte la grille tarifaire pour le service de transport adapté, telle que présentée dans le préambule, et que celle-ci soit en vigueur du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

RÉSOLUTION 2023-10-326

Transport adapté - demande de contribution financière pour 2023

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) prévoit une aide au transport adapté par l'entremise de son *Programme de subvention au transport adapté*;

ATTENDU QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord est l'organisme mandataire reconnu par le MTMD et qu'à cet effet, elle est responsable de l'organisation du service;

ATTENDU QUE le total des dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 est évalué à 271 795 \$;

ATTENDU QUE le MTMD est un partenaire financier de première importance et un accompagnateur du milieu municipal dans l'application de ce programme;

ATTENDU QUE les modalités d'application du *Programme de subvention au transport adapté* prévoient que l'aide financière du ministère correspond à 65 % de l'estimation du coût admissible, soit le coût admissible, déduction faite de 35 % de la contribution du milieu;

ATTENDU QUE la contribution des usagers correspond approximativement à 65 200 \$ pour l'année 2023;

ATTENDU QUE pour les services de transport adapté, les municipalités et la MRC de La Haute-Côte-Nord prévoient contribuer pour une somme de 28 635 \$ en 2023;

ATTENDU QU'une aide financière de 177 960 \$ est demandée au MTMD pour l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Nathalie Ross, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable une contribution financière de 177 960 \$ pour l'exploitation du service de transport adapté pour l'année 2023;

QUE la MRC déclare avoir l'intention de réinvestir le surplus éventuel dans les services de transport adapté régional, le cas échéant.

RÉSOLUTION 2023-10-327

Mandat pour le recrutement d'un inspecteur en bâtiment résidentiel

CONSIDÉRANT les besoins du Service de l'évaluation foncière en inspection résidentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la direction générale à entreprendre les démarches nécessaires afin de pourvoir un poste d'inspecteur en bâtiment résidentiel.

Correspondance

La directrice générale dépose la liste des correspondances reçues.

RÉSOLUTION 2023-10-328

Adoption du rapport des déboursés

CONSIDÉRANT l'émission des certificats de disponibilité des crédits par la direction générale (article 961 du *Code municipal du Québec*);

CONSIDÉRANT l'autorisation de dépense qui lui est conférée en vertu de la délégation de pouvoirs (article 961.1 du *Code municipal du Québec* et du Règlement 150-2019 et ses amendements en vigueur);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des documents remis par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Donald Perron, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord approuve :

- la liste des déboursés du 1^{er} au 30 septembre 2023 au montant de 574 039,09 \$;
- le journal des salaires du 1^{er} septembre 2023 au montant de 53 289,66 \$;
- le journal des salaires du 15 septembre 2023 au montant de 53 889,85 \$;
- le journal des salaires du 29 septembre 2023 au montant de 72 563,66 \$;
- le journal des salaires des élus pour le mois de septembre 2023 au montant de 8 679,87 \$;

le tout totalisant une somme de 762 462,13 \$.

Dépôt des états comparatifs au 30 septembre 2023

Les états comparatifs au 30 septembre 2023 sont déposés aux membres du conseil.

RÉSOLUTION 2023-10-329

TNO Lac-au-Brochet - radiation de comptes à recevoir

ATTENDU QUE les créances suivantes sont jugées irrécouvrables :

N° de dossier	Montant	Description
7277 73 7040 02	168,49 \$	Radiation créances camping
7277 73 7040 07	204,90 \$	Radiation créances camping
7277 73 7040 08	1 470,65 \$	Radiation créances camping
7277 73 7040 10	291,30 \$	Radiation créances camping
7277 73 7040 18	92,02 \$	Radiation créances camping
7277 73 7040 19	42,15 \$	Radiation créances camping
7277 73 7040 21	96,42 \$	Radiation créances camping
9435 65 4883 01	10,14 \$	Radiation créances camping
9435 65 4883 02	10,14 \$	Radiation créances camping
9435 65 4883 04	10,14 \$	Radiation créances camping
9435 65 4883 06	6,07 \$	Radiation créances camping
9435 65 4883 08	10,14 \$	Radiation créances camping
9435 65 4883 09	10,14 \$	Radiation créances camping
9435 65 4883 10	4,07 \$	Radiation créances camping
9435 65 4883 11	4,07 \$	Radiation créances camping
9435 65 4883 12	4,07 \$	Radiation créances camping
9435 65 4883 19	4,07 \$	Radiation créances camping
9435 65 4883 20	4,07 \$	Radiation créances camping
9435 65 4883 21	10,14 \$	Radiation créances camping
9435 65 4883 22	4,07 \$	Radiation créances camping
9435 65 4883 23	4,07 \$	Radiation créances camping
9929 66 5050 44	48,95 \$	Radiation créances camping

ATTENDU QUE toutes les actions possibles pour le recouvrement des comptes ont été engagées par la MRC et que, malgré toutes ces démarches, certains comptes restent impayés;

ATTENDU QUE le délai de prescription pour le recouvrement d'une créance est de trois (3) ans à compter de la date d'exigibilité;

ATTENDU QU'une situation particulière justifie la radiation de créances dont le délai de prescription n'est pas dépassé (propriétaires ayant quitté des emplacements de camping);

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Jean-Maurice Tremblay, et unanimement résolu :

QUE le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte la radiation des comptes à recevoir listés dans le tableau ci-dessus et totalisant 2 510,28 \$.

Période de questions

Madame la Préfet, assistée de la direction générale, répond aux questions qui lui sont adressées par les journalistes.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Haute-Côte-Nord, certifie solennellement que la MRC a les fonds nécessaires pour couvrir tous les engagements mentionnés au présent procès-verbal.

En foi de quoi, j'ai signé ce 17 octobre 2023.

Élise Guignard, MBA, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

RÉSOLUTION 2023-10-330

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 14 h 35.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet

Élise Guignard
Directrice générale et
greffière-trésorière